Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901581-20251210-D2025136-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

N° Acte : **2025-Délib-136-CM 10/12/2025**	Classification : **4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 23

***Objet* : Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2026**

L'An deux mil vingt-cinq le dix du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Erwan SEZNEC ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Thomas JONCOUR ; M. Fabrice FABRIANO ; M. Christian DURAND (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Yves CAPITAINE et M. Éric RAPHALEN.

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

L'assemblée est informée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que les agents concernés par ces avancements de carrière remplissent les conditions statutaires et que ceux-ci ont recueilli les avis favorables des responsables de services,

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire propose la présente modification du tableau des effectifs, qui tient compte des besoins des services au 1er janvier 2026 comme suit :

Ce qui porte le tableau des effectifs à 65 emplois permanents, dont 62 pourvus pour le budget principal.

Filières	Suppressions	Créations	Soldes
Technique	2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe TC	1 poste d'adjoint technique TC	-1
Administrative	2 postes d'adjoint administratif TC	2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe TC	0
	1 poste de rédacteur à TC	1 poste d'attaché à TC	0
TOTAUX	**Moins 5 postes**	**Plus 4 postes**	**Solde moins 1 poste**

Ce qui porte le tableau des effectifs à 2 emplois permanents, tous pourvus pour le budget du cinéma.

Filière	Suppression	Création	Solde
Technique	1 poste d'agent de maîtrise principal à TC	1 poste d'agent technique principal de 1ère classe à TC	0
TOTAUX	**Moins 1 poste**	**Plus 1 poste**	**Solde 0**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901581-20251210-D2025136-DE

Vu le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 25 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mercredi 26 novembre 2025,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs conformément à la présente délibération,

DE DIRE que cette modification prendra effet au 1er janvier 2026,

D'APPROUVER la liste des effectifs conformément à l'annexe jointe,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL